

Michel GILLIBERT
ADMINISTRATEUR JUDICIAIRE
Espace Beauvalle Bâtiment A
2 Rue Mahatma Gandhi
13097 AIX-EN-PROVENCE

Tél. : 04.42.26.56.18

Fax : 04.42.26.52.26

E-mail : michel.gillibert@etude-gillibert-aix.fr

RATP

13 Rue Jules Vallès

75547 PARIS Cedex 11

Aix en Provence, le 14 février 2009

Mes Réf. : S.A. STP

MG/EX

Vos Réf. : Marché MRF 03 05000

MRF/DIR/DCL/D2008-5092

Envoi par mail

Monsieur le Président,

Je fais suite à la réunion du 12 dernier à CANNES et je vous remercie pour votre disponibilité.

A l'écoute des propos de Monsieur Jean-Pierre BOUDRIE, j'ai bien noté que la RATP, sensible à l'aspect social du dossier et reconnaissant la qualité du travail de STP, souhaitait la poursuite du chantier de rénovation du MF 77 sur le site de Cannes, quel que soit l'éventuel repreneur.

Cette déclaration de principe est encourageante et appelle des dispositions concrètes.

La première action est le volume du plan de charge de STP pour les 24 mois à venir. Il me semble urgent que soit arrêté dans les plus brefs délais ce projet de transfert de 20 rames chez ACC, solution dont chacun reconnaît les conséquences dramatiques pour STP sans pour autant régler, à court terme en tout cas, le besoin pressant de la RATP en rames rénovées.

En effet, la complexité de cette rénovation veut qu'il faudra environ 8 / 12 mois à ACC avant de parvenir à « sortir » un train fonctionnel. De plus cette opération va entraîner chez ANSALDOBREDA des surcoûts très importants.

Si le plan de charge de STP est ramené à 24 rames pour la première tranche des 66 et s'il n'y a pas d'engagement clair de la RATP sur la tranche optionnelle des 130 rames supplémentaires, il sera difficile à un repreneur de se déterminer sans prendre un risque très important.

La deuxième est le paiement du vrai prix du travail de STP. Sans remontée des prix du marché et ce en dehors des effets de gain de productivité, qui ne peuvent désormais agir sur l'exploitation de STP qu'à la marge, une reprise est très difficile.

.../...

Membre d'une association agréée. Accepte le règlement des honoraires par chèque.

SIRET : 32323552300012. A.P.E. : 6910 Z

.../...

Certes, la RATP n'a pas la responsabilité de cette dérive des spécifications qui a conduit à ses surcoûts imprévisibles, et ANSALDOBREDA (AB), qui est le responsable de la situation actuelle de STP doit dans cette affaire assumer ses errements.

Il me semble que la RATP, dont le préjudice est réel, peut user du poids des importantes pénalités de retard pour exiger d'AB qu'elle assume financièrement ses fautes.

Sans vouloir, bien évidemment, donner de directives à la RATP, il me semble que cette option est largement préférable :

- Tant sur le plan industriel,
- Que sur le plan social et économique,
- Et surtout pour que la RATP ait des trains dans des conditions de temps acceptables,
- Plutôt que de choisir l'option qui consiste à démarrer une production sur un autre site, avec toutes les difficultés que chacun devine, malgré les inévitables promesses rassurantes des uns et des autres, et les conséquences sociales associées...

Il y a urgence à ce que ces points soient traités et Monsieur PROVOST et moi-même sommes totalement disponibles pour aboutir avec la RATP et AB à une solution pragmatique qui donne satisfaction à tous, la RATP, ses usagers, STP et AB qui ferait ainsi l'économie d'une part des coûts très importants de l'ouverture d'un second site, et pourquoi pas si la RATP l'accepte d'une partie des énormes pénalités de retard.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.